

# Harmonisation de l'avancement des NCP motif 1 ayant plus de 5 ans d'ancienneté

Bureau de la CME 25/10/2022

- La réforme réglementaire des praticiens contractuels fixe un seuil minimum et un seuil maximum à la rémunération des praticiens contractuels, sans prévoir de grille salariale permettant d'harmoniser les règles d'avancement :
  - ▶ Seuil minimum : 40 774 €
  - ▶ Seuil maximum 70 111 €
  - ▶ Seuil maximum spécifique pour les praticiens en motif 3 (échelon sur lequel le praticien sera positionné comme PH)

- Suite aux travaux du groupe de travail sur la réforme des contractuels, la note DG/PCME du 3 mai 2022 fixant les règles de gestion de la réforme des nouveaux praticiens contractuels (NPC) prévoyait une grille permettant d'harmoniser l'avancement des praticiens au sein de l'AP-HP :

Motif 1		Motif 2	Motif 3	Motif 4 (pour 4 1/2 journées hebdomadaire)	
Prise en compte de l'ancienneté					
Sortie d'internat	4 130 €			0-5 ans	1 313 €
1 an d'assistant	4 298 €			5-10 ans	1 523 €
2 ans de CCA ou assistant	4 411 €			10-20 ans	1 792 €
au-delà de 10 ans d'expérience	5 280 €			20 ans et +	1 992 €
Prise en compte des missions		Plafond à 9 927€ mensuels part variable incluse	Plafond à l'échelon de titularisation : en moyenne 4 600€ après post internat	prise en compte des missions	
Sortie Docteur Junior	4 500 €			Hyperspécialisation	plus 100€
2 ans de CCA ou assistant	4 930 €			concurrence	plus 200€
				activité absente du CHU	plus 150€
				PDES (pour 1/2 journée hebdomadaire)	328 €

**Pas d'échelon intermédiaire entre 2 et 10 ans d'ancienneté**

- Il est proposé d'ajouter un échelon intermédiaire pour les praticiens ayant plus de 5 ans (et moins de 10 ans) d'ancienneté afin d'harmoniser les niveaux de rémunération des praticiens sur motif 1.
- Le nouveau montant de rémunération s'insérerait entre les 4 565,38€ après 2 ans d'assistantat ou de CCA et les 5464,80 € après 10 ans d'ancienneté :

<b>NCP MOTIF 1 APRES REVALORISATION DES 3,5%</b>						
<b>SORTIE INTERNAT</b>	<b>1 AN ASSISTANAT</b>	<b>2 ANS CCA OU ASSISTANT</b>	<b>5/6 ANS EXPERIENCE</b>	<b>AU-DELA 10 ANS EXPERIENCE</b>	<b>MISSIONS SPECIALISEES</b>	<b>MISSIONS SPECIALISEES</b>
					<b>SORTIE DOCTEUR JUNIOR</b>	<b>2 ANS CCA OU ASSISTANT</b>
51 294,60	53 385,96	54 784,56	61 229,52	65 577,60	55 890,00	61 229,52
4 274,55	4 448,83	4 565,38	5 102,46	5 464,80	4 657,50	5 102,46